

Réunion du 27 octobre 2017

P.V. n° 5

Président : M. MASSON.

Présents : Mme. BOESSO – M. LADER.

Administratif : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE REGIONALE U18 CREDIT AGRICOLE (SECTEUR SUD)

3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 24 matches de ce tour.

Calendrier du 4^{ème} tour :

18 matches avec : **24** vainqueurs du 3^{ème} tour + **1** exempt restant du 3^{ème} tour + **11** entrants éliminés du 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole (*le F.C. Médoc Estuaire étant exempt de ce tour*).

La Commission a procédé au tirage au sort dans les locaux du Bouscat ce jour.

A partir de ce 4^{ème} tour, le tirage au sort est intégral et par groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 à 15H00.**

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

COUPE REGIONALE U15 ETS CYCLES FOUCHY (SECTEUR SUD)

2^{ème} tour :

La Commission homologue les résultats des 34 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 20074975 . F.C. Médoc Côte d'Argent / C.A. Ste-Hélène du 21/10/2017

Courriel du C.A. Ste-Hélène du 20/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.A. Ste-Hélène** et dit le F.C. Médoc Côte d'Argent qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 45 euros pour forfait au C.A. Ste-Hélène.

Match n° 20074998 . F.C. Estuaire Haute-Gironde . Stade Blayais / F.C. du Grand St-Emilionnais . St-Sulpice J. du 21/10/2017

Courriel du F.C. Grand St-Emilionnais du 20/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Grand St-Emilionnais É St-Sulpice J.** et dit le F.C. Estuaire Haute-Gironde . Stade Blayais qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. du Grand St-Emilionnais.

Calendrier du 3^{ème} tour :

32 matches avec **34** vainqueurs du 1^{er} tour + **30** entrants.

La Commission a procédé au tirage au sort dans les locaux du Bouscat ce jour.

Lors de ce 3^{ème} tour (1/32^{èmes} de finale) et pour les suivants, le tirage au sort est intégral et par groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **SAMEDI 25 NOVEMBRE 2017 à 15H00.**

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 2 È ENGAGEMENT LIBRE È SECTEUR NORD

Match n° **19867724** – Poule B – A.S. Aix sur Vienne (2) A.S. St-Yrieix – E.S. Champniers du 28/10/2017

Courriel de l'A.S. Aix sur Vienne du 27/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Aix sur Vienne (2)**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. Aix sur Vienne (1^{er} forfait).

Match n° **19867771** – Poule C – A.S. Cozes / D.R.B. Châtelailon Yves – F.C. Fouras St-Laurent du 28/10/2017

Courriel de D.R.B. Châtelailon Yves du 27/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de D.R.B. Châtelailon Yves – F.C. Fouras St-Laurent**.

Amende de 45 euros pour forfait à D.R.B. Châtelailon Yves (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD